



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis no 04 / 2023

**Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne
Concernant les comptes et la gestion pour l'année 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résumé des comptes 2022 est joint au présent préavis.

Il laisse apparaître un bénéfice d'exploitation de **fr. 224'260.92**. Le résultat net d'exploitation moins amortissements et attributions obligatoires se monte à **un bénéfice de fr. 64'916.78**

Les **amortissements comptables et attributions obligatoires** suivants ont été effectués :

Amortissements :

Bâtiment communal :	fr. 10'000.00
Four :	fr. 14'000.00
Epuration :	fr. 16'000.00
Routes :	fr. 25'000.00
Chemins :	fr. 10'000.00
Appartements bâtiment communal	fr. 25'000.00
Collecteurs	fr. 10'000.00
Capital de dotation :	fr. 5'000.00
Covet	fr. 10'000.00
Ancien congélateur	fr. 14'845.14
Autocontrôle (eau)	fr. 9'499.00
Collège	<u>fr. 10'000.00</u>
Total	fr. 159'344.14

Ce qui porte le total des **amortissements et attributions obligatoires** à **fr. 159'344.14**

Reprises sur fonds de réserve :

Travaux futurs	fr. 10'000.00
Bâtiment	<u>fr. 145'000.00</u>
Total	fr. 155'000.00

Des **amortissements et attributions extraordinaires** ont également été effectués comme suit :

Covet :	fr. 1'000.00
Ancien congélateur	fr. 145'000.00
Bâtiment	<u>fr. 70'000.00</u>
Total	fr. 216'000.00

Le bénéfice net de l'exercice 2022 est donc de fr. 3'916.78

Dans l'ensemble, le budget a été bien tenu, cependant les commentaires suivants méritent d'accompagner les comptes 2022:

Autorités : L'augmentation des charges de ce dicastère est due aux diverses commissions.

Administration : Ce dicastère est stable.

Finances : Il est à noter une légère augmentation des impôts sur le revenu et la fortune d'environ **fr. 37'000.00** par rapport à 2021. La grande différence est due aux droits de mutation et gains immobiliers d'environ **fr. 32'000.00** qui sont des impôts conjoncturels. Ces impôts sont repris de moitié pour financer la facture sociale. Des provisions pour retour sur la péréquation **fr. 57'000.00**, réforme policière **fr. 5'500.00** et facture sociale **fr. 29'500.00** ont été estimées.

Forêts : Les charges d'exploitation de ce dicastère sont plus élevées cette année, principalement dues aux heures et divers travaux préparatoires liés au Covet.

Bâtiments : Une attribution au fonds de réserve de **fr. 70'000.00** a été effectuée pour des travaux futurs sur bâtiment.

Collège : Toutes les salles ainsi que les appartements sont loués.

Hôtel de ville : Achat d'un lave-vaisselle **fr. 5'152.15**

Four : Nouveau réfrigérateur dans l'appartement **fr. 1'450.00**.

Routes : Des travaux d'entretien ont été effectués pour **fr. 5'110.05**. Le service hivernal a coûté **fr. 9'162.10**.

Réseaux d'égouts et d'épuration : Raccordement de l'ancien congélateur **fr.17'094.40**.

Enseignement : Les charges scolaires ont passé de **fr. 174'533.10** en 2021 à **fr. 200'067.20** en 2022

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Sur proposition de la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
-

DÉCIDE

Art. 1. Les comptes de l'exercice 2022 sont acceptés.

Charges :	fr. 1'109'989.03	Revenus :	fr. 1'113'905.81
Bénéfice :	fr. 3'916.78		

Art. 2. La gestion de l'exercice 2022 est acceptée.

Adopté par la Municipalité en séance du 02.05.2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



François Marmier



La Secrétaire



Martine Leuba